

Bordereau attestant l'exactitude des informations - REIMS - 5103 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 27/08/2026 - B2026/008245 - 2014 B 00286 - 424 657 484 - ILKLEY FINANCE

ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	7 062	7 062		248
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations incorporelles :	7 062	7 062		248
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	35 605	25 304	10 301	16 315
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	35 605	25 304	10 301	16 315
Immobilisations financières				
Participations	3 291 719		3 291 719	3 292 100
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	3 291 719		3 291 719	3 292 100
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	3 334 386	32 366	3 302 020	3 308 663
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	600		600	127 811
Autres créances	7 146 562		7 146 562	6 931 167
Charges constatées d'avance	1 964		1 964	1 812
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	7 149 126		7 149 126	7 060 791
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	475 147		475 147	442 653
TOTAL valeurs mobilières de placement :	475 147		475 147	442 653
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	7 624 273		7 624 273	7 503 444
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	10 958 659	32 366	10 926 293	10 812 107

Bilan Passif

ILKLEY

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 04/08/26
Devise d'édition EURO

PASSIF	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital	2 000 000	2 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ..	521 739	521 739
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	200 000	200 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	6 645 001	6 515 636
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	164 188	129 364
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	9 530 928	9 366 740
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I bis)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	649 896	869 144
Emprunts et dettes financières diverses (2)	668 325	467 828
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 517	43 008
Dettes fiscales et sociales	38 627	61 743
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		3 643
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III) (1)	1 395 365	1 445 367
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	10 926 293	10 812 107

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

Compte de Résultat (Première Partie)

ILKLEY

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 04/08/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Ventes de marchandises				
Production vendue	561 916		561 916	582 770
Montant net du chiffre d'affaires	561 916		561 916	582 770
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements , dépréciations et provisions				5 160
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			7 585	1
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			569 501	587 931
Achats de marchandises			3 133	850
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (1)			239 004	252 012
Impôts, taxes et versements assimilés			4 863	8 804
Salaires			234 962	232 024
Cotisations sociales			99 269	109 254
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 823	8 897
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			334	5
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)			588 388	611 849
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(18 887)	(23 917)

(1) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat (Seconde Partie)

ILKLEY

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 04/08/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(18 887)	(23 917)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits des cessions d'immobilisations financières Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	79 657 138 563 	 138 910
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	218 220	138 910
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	 35 146 	 18 676
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	35 146	18 676
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	183 075	120 234
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	164 188	96 317
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		159 600
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		145 439
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		14 161
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)		(18 887)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII) TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	787 722 623 534	886 441 757 077
BÉNÉFICE OU PERTE	164 188	129 364

(2) Dont produits concernant les entités liées
(3) Dont intérêts concernant les entités liées

ILKLEY FINANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 000 euros
Siège Social : ZAC La Croix Blandin - 16, rue Léna Bernstein - 51100 REIMS
SIRET 424 657 484 000 46 RCS REIMS

PROCES VERBAL DES DELIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six
Le 30 Juin
À 15 heures

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée « ILKLEY FINANCE » se sont réunis, au siège social, en assemblée générale ordinaire sur la convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent WALKER, associé.

Sont présents :

- Monsieur Laurent WALKER :2 591 parts
- Monsieur Philippe WALKER :760 parts
- SCI Sarraill :1.300 parts
- Société NPL :698 parts

Total des parts des associés présent : 5349 parts sur les 5349 composant le capital social.

Le président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts sociales composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Madame Elise BLOUET, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.
Monsieur Jean-Marie LINTZ, Co-Commissaires aux Comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

Il est rappelé que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées aux article L.223-19 et suivants du Code de Commerce et décision à cet égard,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions entre la société et ses dirigeant ou associés et approbation desdites conventions,
- Pouvoirs à conférer,



- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels,
- Le rapport de gestion établi par gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L223-19 et suivants du code de Commerce,
- Les rapports des Commissaires aux Comptes,
- Le texte de projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion exposant l'activité au cours du dernier exercice écoulé, les résultats de cette activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir et lecture du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code du Commerce, établis par la gérance. Lecture est ensuite donnée du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale des associés décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

AFFECTATION

Au report à nouveau

164 188 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents sont :

- Exercice 2024 : 0 euros
- Exercice 2023 : 0 euros
- Exercice 2022 : 37 443 euros



Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, statuant en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de Commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, décide qu'il n'y a pas lieu de procéder à une augmentation de capital social en numéraire au bénéfice des salariés de la société.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la prise en charge des cotisations sociales de Monsieur Philippe WALKER.

L'Assemblée Générale approuve la rémunération de 96 000 euros perçue par Monsieur Laurent WALKER, gérant au cours de l'exercice écoulé ainsi que les cotisations sociales prises en charge par la société, et fixe la rémunération de Monsieur Laurent WALKER à 8 000 euros par mois soit une rémunération pour 2025 de 96 000 euros avec prise en charge des cotisations sociales par la société.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés ainsi que les opérations résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présents à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

ILKLEY FINANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 000 euros
Siège Social : ZAC La Croix Blandin - 16, rue Léna Bernstein - 51100 REIMS
SIRET 424 657 484 000 46 RCS REIMS

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

RESOLUTION de l'AGO du 28 juin 2025

Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale des associés décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

AFFECTATION

Au report à nouveau

164 188 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents sont :

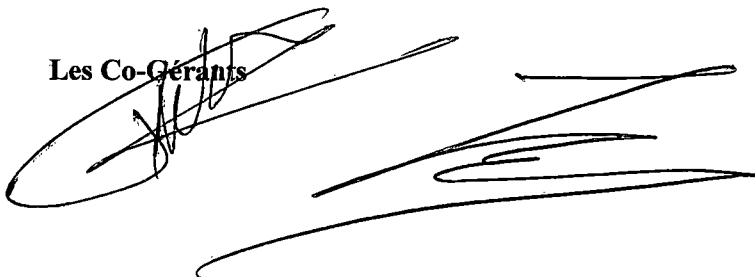
- Exercice 2024 : 0 euros
- Exercice 2023 : 0 euros
- Exercice 2022 : 37 443 euros
-

Décision de l'Assemblée Générale du 30 juin 2026

Résolution adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Les Co-Gérants

The image shows two handwritten signatures in black ink. The first signature is on the left, starting with a large 'L' and ending with a long horizontal stroke. The second signature is on the right, starting with a large 'E' and ending with a long horizontal stroke. Both signatures are written over the text 'Les Co-Gérants'.

ILKLEY FINANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 000 euros
Siège Social : ZAC La Croix Blandin - 16, rue Léna Bernstein - 51100 REIMS
SIRET 424 657 484 000 46 RCS REIMS

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2025

Chers Associés,

Je vous ai réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de vous soumettre les comptes de l'exercice 2024, de vous demander de les approuver et d'en affecter les résultats.

Vous aurez également à vous prononcer sur les conventions passées au cours de l'exercice, conventions visées par les dispositions de l'article L.223-19 du Code de Commerce et qui seront analysées dans le rapport spécial dont il vous sera donné lecture tout à l'heure.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

- Situation et évolution de la société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 la société ILKLEY FINANCE a continué son activité de :

- Contrôle et animation du Groupe
- Analyse stratégique du Groupe

- Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Les objectifs pour le nouvel exercice sont les suivants :

- Poursuites du contrôle et animation du Groupe
- Poursuite de l'analyse stratégique du Groupe

- Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

- Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Néant.

II - RESULTATS DE L'EXERCICE - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 129 364 euros que nous vous proposons d'affecter conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société ainsi qu'il sera dit ci-après.

- Compte de résultat :

Au cours de l'exercice écoulé, le total des produits d'exploitation s'est élevé à 587 931 euros.



Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 611 849 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 23 917 euros.

Après prise en compte du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice clos se solde par un bénéfice de 129 364 euros.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

AFFECTATION

Report à nouveau

129 364 euros

III - ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

IV - MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX METHODES D'EVALUATION SUIVIES LES ANNEES PRECEDENTES

Néant.

V - DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT A L'ARTICLE 243 BIS DU C.G.I.

Nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

- Exercice 2023 : 0 euros
- Exercice 2022 : 37 443 euros
- Exercice 2021 : 0 euros

VI - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code.

VII - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la société ILKLEY FINANCE détient les participations suivantes :

- 100 % du capital de la SAS PWA2
- 100 % du capital de la SARL SWAT
- 100 % du capital de la SAS PWA
- 10 % du capital de la société N.P.L
- 100% du capital de la société AWA
- 100% du capital de la société BCA Location
- 49% du capital de la société Trajectoire 51
- 100% du capital de la SARL S.E. Echappement
- 50% du capital de la société WAPI
- 10% du capital de la société VICLO



VIII - ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE (FRANCAISE ET ETRANGERE) (ARTICLE L.233-6 ET L.247.1 DU CODE DE COMMERCE)

Concernant nos filiales, nous sommes en mesures de vous fournir les éléments suivants concernant l'exercice clos au 31 décembre 2024 :

– SAS PWA2

Chiffre d'affaires : 1 420 855 euros

Résultat net comptable de l'exercice : - 187 651 euros

– SARL SWAT

Chiffre d'affaires : 849 922 euros

Résultat net comptable de l'exercice : + 28 107 euros

– SAS PWA

Chiffre d'affaires : 24 960 344 euros

Résultat net comptable de l'exercice : + 48 173 euros

– SARL N.P.L

Chiffre d'affaires : 327 730 euros

Résultat net comptable de l'exercice : + 118 948 euros

– SAS BCA Location

Chiffre d'affaires : 2 187 347 euros

Résultat net comptable de l'exercice : + 28 576 euros

– SAS AWA

Chiffre d'affaires : 2 046 983 euros

Résultat net comptable de l'exercice : + 61 566 euros

– TRAJECTOIRE 51

Chiffre d'affaires : 5 500 532 euros

Résultat net comptable de l'exercice : + 51 593 euros

– S.E. Echappement

Chiffre d'affaires : 933 433 euros

Résultat net comptable de l'exercice : + 78 294 euros

IX - PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU DE CONTROLE DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE

Néant.

X - SOCIETES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LA SOCIETE ET PARTS DU CAPITAL DE LA SOCIETE DETENUES PAR CELLES-CI

SAS PWA détenue à 100%

SAS PWA2 détenue à 100%

SARL SWAT détenue à 100%

SAS N.P.L détenue à 10%

SNC LWA détenue à 100% par la SARL SWAT

SAS BCA LOCATION détenue à 100%

SAS AWA détenue à 100%

SARL S.E. Echappement détenue à 100%

SNC WAPI détenue à 50%

XI - REPARTITION DU CAPITAL-ACTION D'AUTO-CONTROLE - OPTION D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION

Néant.

XII - FRAIS GENERAUX EXCESSIFS NON ENGAGES DANS L'INTERET DE LA SOCIETE

Néant.

XIII - REGULARISATION EN CAS DE PARTICIPATIONS RECIPROQUES ILLICITES

Néant.

XIV - SANCTIONS PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

Néant.

XV - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Les délais de paiement sont conformes aux pratiques usuels de la profession.

XVI - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Etat de la participation des salariés au capital social (article L.255-102 du Code de Commerce) : Néant.

XVII - CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

XVIII - MANDAT DU GERANT

Nous vous rappelons que les Gérants ont été désignés pour une durée illimitée.

XIX - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des Commissaires aux comptes se poursuivent jusqu'à la clôture des comptes de 2027.

XX - CONVENTION DE L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 223-19 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article, conclues au cours de l'exercice écoulé, ainsi qu'elles sont relatées dans le rapport spécial.

XXI - RÉMUNÉRATION DU GERANT

Nous vous demandons de bien vouloir approuver la rémunération des Gérants.

XXII - COMPTES CONSOLIDÉS

Notre société a dépassé les seuils légaux et établit des comptes consolidés. La gestion du Groupe fait l'objet d'un rapport spécifique conformément à la loi.

ILKLEY FINANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 000 euros
Siège Social : ZAC La Croix Blandin - 16, rue Léna Bernstein - 51100 REIMS
SIRET 424 657 484 000 46 RCS REIMS

RAPPORT SPECIAL DE LA GÉRANCE SUR LES
CONVENTIONS POUR LES COMPTES DE L'ANNÉE 2025

Avec la société SAS PWA

- Convention d'intégration fiscale
- Convention de trésorerie
- Convention de prestation administratives, stratégiques et juridiques

Avec la société SAS PWA2

- Convention d'intégration fiscale
- Convention de trésorerie
- Convention de prestation administratives, stratégiques et juridiques

Avec la société SARL NPL

- Convention de trésorerie
- Convention de prestation administratives, stratégiques et juridiques signée en date du 30/03/2010

Avec la société SARL SWAT

- Convention d'intégration fiscale
- Convention de trésorerie
- Convention de prestation administratives, stratégiques et juridiques

Avec la société SCI SARRAIL

- Convention de trésorerie signée en date du 2 janvier 2023

Avec la société AWA

- Convention de trésorerie signée en date du 2 janvier 2023
- Convention d'intégration fiscale signée 13 juin 2023
- Convention de prestations de services signée en date du 2 janvier 2023

Avec la société BCA Location

- Convention de trésorerie signée en date du 2 janvier 2023
- Convention d'intégration fiscale signée 13 juin 2023
- Convention de prestations de services signée en date du 2 janvier 2023

Avec la société S.E Echappement

- Convention de trésorerie signée en date du 2 janvier 2023



- Convention d'intégration fiscale signée 13 juin 2023
- Convention de prestations de services signée en date du 2 janvier 2023

Avec la société WAPI

- Convention de trésorerie en date du 15 février 2024
- Convention de prestations de services en date du 15 février 2024

Avec la société TRAJECTOIRE 51

- Convention de prestations de direction en date du 1^{er} juillet 2024

La Gérance

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is more complex and stylized, while the one on the right is simpler and more fluid.

ILKLEY FINANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 000 euros
Siège Social : ZAC La Croix Blandin - 16, rue Léna Bernstein - 51100 REIMS
SIRET 424 657 484 000 46 RCS REIMS

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

RESOLUTION de l'AGO du 28 juin 2025

Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale des associés décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

AFFECTATION

Au report à nouveau

164 188 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents sont :

- Exercice 2024 : 0 euros
- Exercice 2023 : 0 euros
- Exercice 2022 : 37 443 euros
-

Décision de l'Assemblée Générale du 30 juin 2026

Résolution adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Les Co-Gérants



Elise BLOUET
Commissaire aux comptes

Didier LINTZ
Commissaire aux comptes

ILKLEY FINANCE
SARL au capital de 2 000 000 €

Siège social : 16 rue Léna Bernstein
51100 REIMS
RCS : 424 657 484 Reims

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Elise BLOUET
35 place de la république
55700 STENAY
Tél. 03.29.80.68.65

Didier LINTZ
6 rue Colette
25500 MORTEAU
Tél. 03.81.67.28.15

ILKLEY FINANCE
SARL au capital de 2 000 000 €

Siège social : 16 rue Léna Bernstein
51100 REIMS
RCS : 424 657 484 Reims

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale ordinaire de la société ILKLEY FINANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SARL ILKLEY FINANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note de l'annexe « Participations et autres titres » précise que les titres sont évalués au coût d'achat et dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire, notamment à revoir les perspectives de rentabilité des activités concernées et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

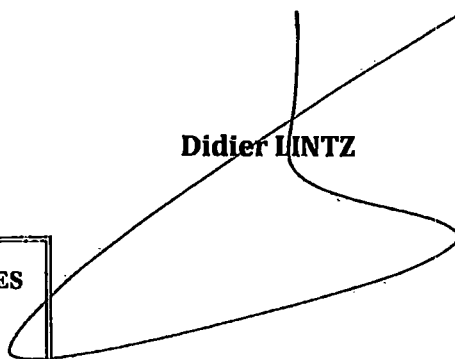
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Stenay et Morteau, le 8 juin 2026

Les Co-commissaires aux comptes

Elise BLOUET

Didier LINTZ



ILKLEY

Devise d'édition EURO

ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Autres fonds d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 062	7 062		248 315
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations incorporelles :	7 062	7 062		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	35 605	25 304	10 301	16 315
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :	35 605	25 304	10 301	16 315
Immobilisations financières				
Participations	3 291 719		3 291 719	3 292 100
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL Immobilisations financières :	3 291 719		3 291 719	3 292 100
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	3 334 386	32 366	3 302 020	3 308 663
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	600		600	127 811
Autres créances	7 146 562		7 146 562	6 931 167
Charges constatées d'avance	1 964		1 964	1 812
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	7 149 126		7 149 126	7 060 791
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et Jetons détenus				
Disponibilités	475 147		475 147	442 653
TOTAL valeurs mobilières de placement :	475 147		475 147	442 653
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	7 624 273		7 624 273	7 503 444
Emprunts et dettes financières (V)				
Emprunts de remboursement des emprunts (VI)				
Prêts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				

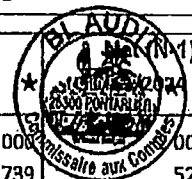
Bilan Passif

Période du 01/01/25 au 31/12/25

ILKLEY

Devise d'édition EURO

PASSIF			Net (N) 31/12/2025	
Capital	dont versé	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			521 739	521 739
Écarts de réévaluation				
Écarts d'équivalence				
Réserves				
Réserves légales			200 000	200 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			6 645 001	6 515 636
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			164 188	129 364
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)			9 530 928	9 366 740
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I bis)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			649 896	869 144
Emprunts et dettes financières diverses (2)			668 325	467 828
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			38 517	43 008
Dettes fiscales et sociales			38 627	61 743
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				3 643
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES (III) (1)			1 395 365	1 445 367
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			10 926 293	10 812 107



Elise BLOUËT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL : 03 29 80 68 65
elise-blouet@orange.fr

1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

2) Dont emprunts participatifs

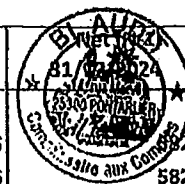
Compte de Résultat (Première Partie)

Période du 01/01/25 au 31/12/25

ILKLEY

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2025	
Ventes de marchandises				
Production vendue	561 916		561 916	
Montant net du chiffre d'affaires	561 916		561 916	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			7 585	1
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			569 501	587 931
Achats de marchandises			3 133	853
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (1)			239 004	252 012
Impôts, taxes et versements assimilés			4 863	8 804
Salaires			234 962	232 024
Cotisations sociales			99 269	109 254
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur Immobilisations : dotations aux amortissements			6 823	8 897
Sur Immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			334	5
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)			588 388	611 849
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(18 887)	(23 917)



Elise BLOUËT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY 5 160
TEL: 03.29.80.68.65
elise-blouet@orange.fr

1) Y compris :
Redevances de crédit-bail mobilier
Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat (Seconde Partie)

Période du 01/01/25 au 31/12/25

ILKLEY

Devise d'édition EURO



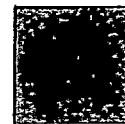
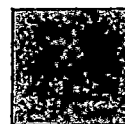
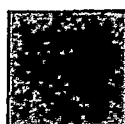
RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	31/12/2025
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(18 887)	(23 917)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres Intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits des cessions d'immobilisations financières Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	79 657	138 910
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	218 220	138 910
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des Immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	35 146	18 676
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	35 146	18 676
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	183 075	120 234
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	164 188	96 317
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		159 600
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		145 439
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		14 161
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)		(18 887)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	787 722	886 441
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	623 534	757 077
BÉNÉFICE OU PERTE	164 188	129 364

2) Dont produits concernant les entités liées
3) Dont Intérêts concernant les entités liées



Elise BLOUËT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
elise-blouet@orange.fr

Annexe





Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016. Le règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 sur la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, apporte les principales évolutions suivantes :

- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- une nouvelle définition du résultat exceptionnel.

Les incidences de ce changement de réglementation comptable sont décrites ci-après dans une note spécifique de l'annexe sur la Présentation des états financiers.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations

- ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations
- sont inclus dans le coût de production des immobilisations.



Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

Immobilisations corporelles	Durée Amortissements pour dépréciation	Durée Amortissements fiscalement pratiqués
Matériel industriel	2 à 10 ans	2 à 10 ans
Outillage industriel	3 à 8 ans	3 à 8 ans
Installations générales	3 à 10 ans	3 à 10 ans
Matériel de transport	1 à 4 ans	1 à 4 ans
Matériel de bureau	3 à 4 ans	3 à 4 ans
Mobilier	3 à 10 ans	3 à 10 ans

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti / coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Changement de méthode de présentation

Le règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 sur la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, apporte les principales évolutions suivantes :

- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- une nouvelle définition du résultat exceptionnel.



A compter du 1er janvier 2025, le résultat exceptionnel comprend uniquement :

- les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel,
- les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que définies et prévues par les règlements de l'ANC,
- et les écritures liées à des corrections d'erreur ou à une charge relative à un changement de méthode comptable enregistrée en résultat pour en assurer sa déductibilité fiscale.

A ce titre, les plus-values et moins-values réalisées sur les cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées depuis le 1er janvier 2025 en résultat d'exploitation :

- les prix de cession des immobilisations sont présentés sous la ligne des "Autres produits d'exploitation",
- les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées sont présentées sous la ligne des "Autres charges d'exploitation".

A compter du 1er janvier 2025, les transferts de charges sont désormais comptabilisés et présentés comme suit :

- Les remboursements d'assurances sont présentées dans les autres produits d'exploitation,
- Les remboursements de charges de personnel sont présentées en déduction des salaires et charges sociales.

Présentation des états financiers

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent sont obligatoirement présentés selon les nouveaux modèles introduits par le règlement ANC N°2022-06.

Dans les états financiers de l'exercice, l'actif du bilan 2024 de référence diffère de celui arrêté et présenté l'exercice précédent au niveau des charges constatées d'avance. Les charges constatées d'avance sont désormais présentées dans les créances de l'actif circulant, en conformité avec le nouveau règlement.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La société n'a pas connaissance de faits ou événements de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

INTEGRATION FISCALE

La société intégré au groupe fiscal ILKLEY FINANCES depuis le 30/12/2020.

Composition du Capital Social

CLÉY

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition EURO



CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	5349	373,9
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	5349	

Tableau d'affectation du résultat

4LEY

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition EURO

Elise BLOUËT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
elise-blouet@orange.fr



ORIGINES	
Report à nouveau de l'exercice précédent	6 515 636
Résultat de l'exercice précédent	129 364
Prélèvements sur les réserves	
TOTAL DES ORIGINES	6 645 001

AFFECTATIONS	
Affectations aux réserves	
Réserve légale	
Réserve spéciale des plus-values à long terme	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	6 645 001
TOTAL DES AFFECTATIONS	6 645 001

Tableau de variation des capitaux propres

Période du 01/01/25 au 31/12/25

CLÉY

Elise BLOUËT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL : 03.29.80.68.65
elise-blouet@orange.fr



	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	2 000 000			2 000 000
Primes liées au capital social	521 739			521 739
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	200 000			200 000
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	6 515 636	129 365		6 645 001
Résultat de l'exercice		164 188		164 188
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	9 237 375	293 553		9 530 928

e des Filiales et Participations

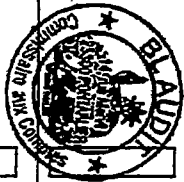
Y

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition EURO

LIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Réserves et RAN avant affecta* resultat	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeurs comptables titres détenus Brute	Valeurs comptables titres détenus Nette	Prêts & avances consentis par la société non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par société au cours exercice
ENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONC. IS FILIALES ET PARTICIPATIONS										
les (Plus de 50% du capital détenu)										
SAS AWA	50 000		100	50 000				1 696 328	(62 406)	
SAS BCA LOCATION	678 398		100	697 431				1 522 439	(39 987)	
SAS PWA	436 000		100	1 301 203				22 093 474	(375 446)	
SAS PWA2	150 000		100	150 000				1 520 368	180 819	
SWAT	10 000		100	19 000					38 546	
SARL S.E.ECHAPPEM	25 000		100	250 261				965 623	29 733	
participations (10 à 50% du capital détenu)										
SAS TRAJECTOIRE 51	500 000		49	590 150				5 308 816	40 451	
NPL	10 000		10	1 000				266 341	72 018	
RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONC. LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPAT*										
ales non reprises en A:										
çaises										
ngères										
rticipations non reprises en A:										
çaises										
ngères										

Elire BLOUET
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la République
13001 MARSEILLE
Tél : 09 20 30 08 55
e-mail : elire.blouet@orange.fr



entilation de l'Impôt sur les Bénéfices

LEY

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition



Elise BLOUET
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
elise-blouet@orange.fr

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	164 188	
Résultat exceptionnel (hors participation)		
Résultat comptable (hors participation)	164 188	

nmobilisations

Période du 01/01/25 au 31/12/25

KEY

Elise BLOUT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la République
Valeur brute 3700 518 000
Début exercice : 03.25.000
Elise-blout@orange.fr



RUBRIQUES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	7 062		
TOTAL Immobilisations Incorporelles :	7 062		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions Installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	18 730		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, Informatique et mobilier	16 314		561
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL Immobilisations corporelles :	35 044		561
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	3 292 100		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL Immobilisations financières :	3 292 100		
TOTAL GÉNÉRAL	3 334 206		561

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			7 062	
TOTAL immobilisations incorporelles :			7 062	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions Installations générales				
Install. techn., matériel et out. Industriels				
Inst. générales, agencements et divers			18 730	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			16 875	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			35 605	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		381	3 291 719	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres Immo. financières				
TOTAL Immobilisations financières :		381	3 291 719	
TOTAL GÉNÉRAL		381	3 334 386	

Charges à Payer

Période du 01/01/25 au 31/12/25

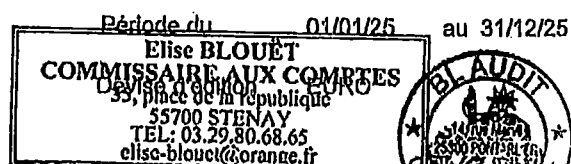
Elise BLOUET
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
elise-blouet@orange.fr



MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 317
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 978
Dettes fiscales et sociales	18 886
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	854
Autres dettes	
TOTAL	40 035

tat des Échéances des Créances et Dettes

CLÉY



ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	600	600	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	27 800	27 800	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	1 084	1 084	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	7 116 718	7 116 718	
Débiteurs divers	960	960	
TOTAL de l'actif circulant :	7 147 162	7 147 162	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 964	1 964	

TOTAL GÉNÉRAL	7 149 126	7 149 126	
----------------------	------------------	------------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	854	854		
- à plus d' 1 an à l'origine	649 042	230 585	364 191	54 266
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	38 517	38 517		
Personnel et comptes rattachés	12 820	12 820		
Sécurité sociale et autres organismes	15 350	15 350		
Impôts sur les bénéfices	293	293		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 476	9 476		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	688	688		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	668 325	668 325		
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	1 395 365	976 908	364 191	54 266
----------------------	------------------	----------------	----------------	---------------

entilation du Chiffre d'Affaires Net
(LEY

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition

EURO

Elise BLOUET
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
elise-blouet@orange.fr



RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
vente de prestation de service	561 916

TOTAL	561 916
-------	---------

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant

TOTAL	
-------	--

Charges et Produits Constatés d'Avance

<LEY

01/01/2012
Elise BLOUET
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 35, place de la République
 55700 STENAY
 TEL: 03.29.80.68.65
 elise-blouet@orange.fr



RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	1 964	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	1 964	

détail des Produits Financiers et Charges Financières

CLÉY



Période du

01/01/25 au 31/12/25



PRODUITS FINANCIERS	Montant	Imputé au compte
REVENUS VMP	2 600	
REVENUS TITRES PARTICIPATION	79 657	
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	135 963	

TOTAL	218 220	
-------	---------	--

CHARGES FINANCIERES	Montant	Imputé au compte
INTERETS DES EMPRUNTS BP	4 411	
INTERETS DES EMPRUNTS CIC	1 013	
INTERETS DES EMPRUNTS CRCA	19 855	
INTERETS DES COMPTES COURANTS	9 867	

TOTAL	35 146	
-------	--------	--

Engagements Financiers

KLEY

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Elise BLOUET
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
elise-blouet@orange.fr



ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	800 000
BPLC CAUTION PWA 200 000	
BPLC CAUTION LWA 200 000	
CRCA CAUTION BCA LOCATION 400 000	

TOTAL	800 000
-------	---------

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	200 000
CIC CAUTION SUR VENTES BAILLY 200 000	

TOTAL	200 000
-------	---------

EMPRUNT DETAIL ILKLEY

Elise BLOUËT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
elisc-blouet@orange.fr



	MONTANT DEPART	RESTANT DUE 12/25	1 AN AU PLUS	1 AN A 5 ANS	PLUS 5 ANS	DATE DE FIN
ILKLEY						
BPLC	300000	75 823,13 €	75823,13			14/12/2026
CIC	200000	40 561,74 €	40561,74			20/12/2026
BPLC	350000	150 000,00 €	50000,00	100000,00		06/09/2028
CRCA	450000	378 340,65 €	14055,11	310019,32	54266,22	01/07/2031
TOTAL		644725,52	180439,98	410019,32	54266,22	
INTERETS COURUS		1263,88	1263,88			

ffectif Moyen

CLEY

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Elise BLOUËT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Dévisé d'ordonner
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
elise-blouet@orange.fr



EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	3	

Elise BLOUET
Commissaire aux comptes

Didier LINTZ
Commissaire aux comptes

ILKLEY FINANCE
SARL au capital de 2 000 000 €

Siège social : 16 rue Léna Bernstein
51100 REIMS
RCS : 424 657 484 Reims

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Elise BLOUET
35 place de la république
55700 STENAY
Tél. 03.29.80.68.65

Didier LINTZ
6 rue Colette
25500 MORTEAU
Tél. 03.81.67.28.15

ILKLEY FINANCE

SARL au capital de 2 000 000 €

Siège social : 16 rue Léna Bernstein

51100 REIMS

RCS : 424 657 484 Reims

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée de la société ILKLEY FINANCE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 223-19 dudit code, qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

- **Conventions conclues avec la SAS TRAJECTOIRE 51**

Personnes concernées :

- Monsieur Philippe WALKER
- Monsieur Laurent WALKER

Nature et objet :

Compte courant associé conclue avec la SAS TRAJECTOIRE 51

Modalités :

Montant du compte courant débiteur au 31 décembre 2025 :	676 €
Intérêts comptabilisés au taux de 2 % :	676 €

- **Conventions conclues avec la SCI BWI**

Personne concernée :

- Monsieur Laurent WALKER

Nature et objet :

Compte courant associé conclue avec la SCI BWI

Modalités :

Montant du compte courant débiteur au 31 décembre 2025 :	89 557 €
Intérêts comptabilisés au taux de 2 % :	400 €

- **Conventions conclues avec la SCI WALKINVEST**

Personne concernée :

- Monsieur Laurent WALKER

Nature et objet :

Compte courant associé conclue avec la SCI WALKINVEST

Modalités :

Montant du compte courant débiteur au 31 décembre 2025 :	330 145 €
Intérêts comptabilisés au taux de 2 % :	145 €

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Conventions conclues avec la SAS PWA**

Personnes concernées :

- Monsieur Philippe WALKER
- Monsieur Laurent WALKER

Convention n° 1

Nature et Objet :

Convention d'assistance juridique, administrative, commerciale et technique avec une marge de 10 %, conclue avec la SAS PWA.

Modalités :

Le montant facturé des prestations, pour l'exercice 2025, à la SAS PWA est de 272 079 €.

Convention n° 2

Nature et Objet :

Convention d'intégration fiscale conclue avec la SAS PWA à compter du 1^{er} janvier 2021.

Modalités :

Le montant de l'impôt 2025 est nul et correspond au montant théorique que supporterait la société, en dehors de l'intégration fiscale.

A ce titre, le compte courant intégration fiscale de la SAS PWA est créditeur de 161 971 € au 31 décembre 2025, et a fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice au taux de 2 % soit des intérêts comptabilisés de 3 094 €.

Convention n° 3

Nature et objet :

Compte courant associé conclue avec la SAS PWA

Modalités :

Montant du compte courant débiteur au 31 décembre 2025 :	1 850 533 €
Intérêts comptabilisés au taux de 2 % :	26 443 €

- **Conventions conclues avec la SAS PWA 2**

Personnes concernées :

- Monsieur Philippe WALKER
- Monsieur Laurent WALKER

Convention n° 1

Nature et Objet :

Convention d'assistance juridique, administrative, commerciale et technique avec une marge de 10 %, conclue avec la SAS PWA 2.

Modalités :

Le montant facturé des prestations, pour l'exercice 2025, à la SAS PWA 2 est de 24 500 €.

Convention n° 2

Nature et Objet :

Convention d'intégration fiscale conclue avec la SAS PWA 2 à compter du 1^{er} janvier 2021.

Modalités :

Le montant de l'impôt 2025 est nul, et correspond au montant théorique que supporterait la société, en dehors de l'intégration fiscale.

A ce titre, le compte courant intégration fiscale de la SAS PWA 2 est nul au 31 décembre 2025, et n'a fait l'objet d'aucune rémunération sur l'exercice.

Convention n° 3

Nature et objet :

Compte courant associé conclue avec la SAS PWA 2

Modalités :

Montant du compte courant débiteur au 31 décembre 2025 :	4 394 €
Intérêts comptabilisés au taux de 2 % :	4 394 €

- **Conventions conclues avec la SARL NPL**

Personnes concernées :

- Monsieur Philippe WALKER

Convention n° 1

Nature et Objet :

Convention de mise à disposition d'un bureau et d'une aire de stockage en date du 30 mars 2010 avec la SARL NPL dans un immeuble sis Zac La Croix Blandin, 16 rue Léa Bernstein à Reims.

Modalités :

Le montant du loyer pour l'exercice 2025 s'élève à 12 000 €.

Convention n° 2

Nature et objet :

Compte courant associé conclue avec la SARL NPL

Modalités :

Montant du compte courant débiteur au 31 décembre 2025 :

779 747 €

Intérêts comptabilisés au taux de 2 % :

23 777 €

- **Conventions conclues avec la SCI LAURNA**

Personnes concernées :

- Monsieur Philippe WALKER
- Monsieur Laurent WALKER

Convention n° 1

Nature et objet :

Compte courant associé conclue avec la SCI LAURNA

Modalités :

Montant du compte courant débiteur au 31 décembre 2025 :

870 €

Intérêts comptabilisés au taux de 2 % :

17 €

- **Conventions conclues avec la SCI SARRAIL**

Personnes concernées :

- Monsieur Philippe WALKER
- Monsieur Laurent WALKER

Convention n° 1

Nature et objet :

Compte courant associé conclue avec la SCI SARRAIL

Modalités :

Montant du compte courant créditeur au 31 décembre 2025 :

496 928 €

Intérêts comptabilisés au taux de 2 % :

6 588 €

- **Conventions conclues avec la SARL SWAT**

Personnes concernées :

- Monsieur Philippe WALKER
- Monsieur Laurent WALKER

Convention n° 1

Nature et objet :

Compte courant associé conclue avec la SARL SWAT

Modalités :

Montant du compte courant créditeur au 31 décembre 2025 :	1 675 335 €
Intérêts comptabilisés au taux de 2 % :	33 355 €

- **Conventions conclues avec la SNC LWA**

Personnes concernées :

- Monsieur Laurent WALKER

Convention n° 1

Nature et Objet :

Convention d'assistance juridique, administrative, commerciale et technique avec une marge de 10 %, conclue avec la SNC LWA.

Modalités :

Le montant facturé des prestations, pour l'exercice 2025, à la SNC LWA est de 87 000 €.

Convention n° 2

Nature et objet :

Compte courant associé conclue avec la SNC LWA

Modalités :

Montant du compte courant débiteur au 31 décembre 2025 :	1 404 063 €
Intérêts comptabilisés au taux de 2 % :	27 531 €

- **Conventions conclues avec la SASU BCA LOCATION**

Personnes concernées :

- Monsieur Philippe WALKER
- Monsieur Laurent WALKER

Convention n° 1

Nature et Objet :

Convention d'assistance juridique, administrative, commerciale et technique avec une marge de 10 %, conclue avec la SASU BCA LOCATION.

Modalités :

Le montant facturé des prestations, pour l'exercice 2025, à la SASU BCA LOCATION est de 37 000 €.

Convention n° 2

Nature et Objet :

Convention d'intégration fiscale conclue avec la SASU BCA LOCATION à compter du 1^{er} janvier 2021.

Modalités :

Le montant de l'impôt 2025 est nul et correspond au montant théorique que supporterait la société, en dehors de l'intégration fiscale.

A ce titre, le compte courant intégration fiscale de la SASU BCA LOCATION est créditeur de 9 426 € au 31 décembre 2025, et a fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice au taux de 2 % soit des intérêts comptabilisés de 185 €.

- **Conventions conclues avec la SARL VICLO**

Personnes concernées :

- Monsieur Laurent WALKER

Convention n° 1

Nature et objet :

Compte courant associé conclue avec la SARL VICLO

Modalités :

Montant du compte courant créditeur au 31 décembre 2025 :	465 403 €
Intérêts comptabilisés au taux de 2 % :	9 109 €

- **Conventions conclues avec la SAS AWA**

Personnes concernées :

- Monsieur Philippe WALKER
- Monsieur Laurent WALKER

Convention n° 1

Nature et Objet :

Convention d'assistance juridique, administrative, commerciale et technique avec une marge de 10 %, conclue avec la SAS AWA.

Modalités :

Le montant facturé des prestations, pour l'exercice 2025, à la SAS AWA est de 36 625 €.

Convention n° 2

Nature et Objet :

Convention d'intégration fiscale conclue avec la SAS AWA à compter du 1^{er} janvier 2021.

Modalités :

Le montant de l'impôt 2025 est nul et correspond au montant théorique que supporterait la société, en dehors de l'intégration fiscale.

A ce titre, le compte courant intégration fiscale de la SAS AWA est débiteur de 7 681 € au 31 décembre 2025, et a fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice au taux de 2 % soit des intérêts comptabilisés de 151 €.

Convention n° 3

Nature et objet :

Compte courant associé conclue avec la SAS AWA

Modalités :

Montant du compte courant débiteur au 31 décembre 2025 :

508 315 €

Intérêts comptabilisés au taux de 2 % :

9 967 €

- **Conventions conclues avec Monsieur Laurent WALKER**

Convention n° 1

Nature et Objet :

Rémunération de la gérance

Modalités :

Monsieur Laurent WALKER a perçu une rémunération brute de la gérance au cours de l'exercice de 96 000 € avec prise en charge des cotisations obligatoires pour 49 582 € et des cotisations facultatives pour 3 303 €.

Convention n° 2

Nature et objet :

Location d'un bureau et d'une installation de recharge électrique

Modalités :

Le montant de la location d'un bureau et d'une installation de recharge électrique des véhicules au titre de l'exercice s'élève à 5 880 €.

- **Conventions conclues avec la SARL S.E ECHAPPEMENT**

Personnes concernées :

- Monsieur Philippe WALKER
- Monsieur Laurent WALKER

Nature et Objet :

Convention d'assistance juridique, administrative, commerciale et technique avec une marge de 10 %, conclue avec la SARL SE. ECHAPPEMENT.

Modalités :

Le montant facturé des prestations, pour l'exercice 2025, à la SARL S.E ECHAPPEMENT est de 20 750 €.

- **Conventions conclues avec la SAS TRAJECTOIRE 51**

Personnes concernées :

- Monsieur Philippe WALKER
- Monsieur Laurent WALKER

Nature et Objet :

Convention d'assistance juridique, administrative, commerciale et technique avec une marge de 10 %, conclue avec la SAS TRAJECTOIRE 51.

Modalités :

Le montant facturé des prestations, pour l'exercice 2025, à la SAS TRAJECTOIRE 51 est de 65 500 €.

• **Conventions conclues avec la SNC WAPI**

Personnes concernées :

- Monsieur Laurent WALKER

Nature et Objet :

Convention d'assistance juridique, administrative, commerciale et technique avec une marge de 10 %, conclue avec la SNC WAPI.

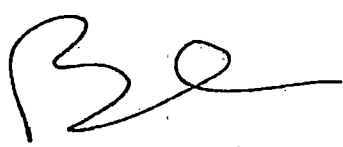
Modalités :

Le montant facturé des prestations, pour l'exercice 2025, à la SNC WAPI est de 15 000 €.

Fait à Stenay et Morteau, le 8 juin 2026

Les Co-commissaires aux comptes

Elise BLOUET



Didier LINTZ

